

ACN Illimité - Tarifs des communications nationales

Tarifs en vigueur à partir du 4 novembre 2024

Pour bénéficier de l'option tarifaire ACN Illimité, vous devez absolument souscrire à l'Abonnement téléphonique ACN. Vous ne recevrez ainsi plus qu'une seule et même facture de la part d'ACN pour tous vos frais mensuels. Tarifs indiqués en € TTC (TVA de 20%). Tous les frais mensuels sont facturés à l'avance.

Frais mensuels	
ACN Illimité et Abonnement téléphonique ACN (lignes analogiques)	46,00
ACN Illimité et Abonnement téléphonique ACN (RNIS)	74,20

Les tarifs pour tous les types d'appel dont la liste figure ci-dessous sont indiqués à la minute mais sont facturés à la seconde. Un coût de mise en relation s'applique à chaque appel (ne s'appliquent pas aux appels locaux et nationaux vers des lignes fixes).

Zone locale	
Coût de mise en relation	0,00
Heures pleines et heures creuses	0,00

Zone nationale	
Coût de mise en relation	0,00
Heures pleines et heures creuses	0,00

Appels « fixe vers mobile »		
Appels vers mobiles SFR et Orange		
Coût de mise en relation		0,2212
Heures pleines	Lun-vend, 08h-21h et samedi, 8h-12h	0,2400
Heures creuses	Reste du temps	0,0600
Appels vers mobiles Bouygues, Neuf ou autres		
Coût de mise en relation		0,2212
Heures pleines	Lun-vend, 08h-21h et samedi, 8h-12h	0,3300
Heures creuses	Reste du temps	0,1700

Conditions particulières d'utilisation : « ACN Illimité » offre aux particuliers clients des services de téléphonie fixe ACN des communications vocales à usage non commercial vers les autres clients des services de téléphonie fixe en France à un tarif de 0,00 centime la minute. « ACN Illimité » est une offre strictement réservée aux particuliers. (Si le client ne dispose pas d'un abonnement téléphonique ACN, il doit être le propriétaire de la ligne tel qu'il est inscrit auprès de son l'opérateur actuel. Seules les personnes physiques sont considérées comme clients particuliers).

Les appels vers les numéros de services et lignes de données (Internet, services surtaxés) sont facturés aux taux du propriétaire du service.

Frais administratifs de retard de paiement :	7,50 €
Frais de traitement de paiement :	2,01 €
Crédit pour paiement effectué par prélèvement automatique :	2,01 €
Frais administratifs en cas de paiement rejeté	4,00 €

ACN se réserve le droit de modifier les présents tarifs.

www.myacn.eu